

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom: Baygon Cafards et Fourmis - Poudre

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0011040-0000

Numéro de l'autorisation: BE2017-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique Baygon Cafards et Fourmis - Poudre
Belgique Baygon Kakkerlakken en Mieren Poeder
Belgique Raid Cafards et Fourmis - Poudre
Belgique Raid Kakkerlakken en Mieren Poeder

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SCJ EurAFNE LTD
	Adresse	Frimley Green Road GU16 7AJ Camberley Royaume-Uni
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0011040-0000	
Numéro de l'autorisation	BE2017-0002	
Date de l'autorisation	2016-08-18	
Date d'expiration de l'autorisation	2026-08-15	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SCJ EurAFNE Limited
Adresse du fabricant	Frimley Green Road GU16 7AJ Camberley Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Sinapak Via dell'Industria e Artigianato, 7 27049 Stradella Italie
	Deoflor SpA, Via Vespolate 48 27030 Confienza PV Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer S.A.S
Adresse du fabricant	16, rue Jean-Marie Leclair F-69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi private limited See Annex I CAR for deltamethrin Vapi Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0.05

2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éliminer le récipient dans selon la réglementation régionale/nationale en vigueur Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu dans selon la réglementation régionale/nationale en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage non professionnel contre les insectes rampants

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Pour lutter contre les fourmis, les cafards et autres insectes rampants dans et autour des habitations par : 1. Application en extérieur pour empêcher les fourmis d'entrer dans les habitations y compris l'application sur des surfaces dures telles que des portes, des cadres de fenêtres, des briques et des patios. 2. Application en intérieur dans les fissures et les crevasses
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hymenoptera: Formicidae:-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Ants Blattodea:-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-American Cockroach
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur IV 1.3.2. Intérieur dans les maisons et bâtiments privés IV 2 Extérieur (autour des maisons)
Méthode(s) d'application	Poudre pour poudrage - Appliquer 3,5 g de produit / m ² . Lors de l'utilisation en extérieur, appliquer sur une surface maximale de 2 m ² . Renouveler le traitement si nécessaire, après 12 semaines.
Taux et fréquences d'application	3,5 g de produit / m ² . Lors de l'utilisation en extérieur, appliquer sur une surface maximale de 2 m ² . Renouveler le traitement si nécessaire, après 12 semaines. - 0.00 - Si nécessaire, répéter le traitement après 12 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en HDPE avec bouchon de 100 - 250 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour une utilisation contre les fourmis, les cafards et autres insectes rampants sur des surfaces et dans les fissures et les crevasses (à l'intérieur et extérieur des bâtiments privés).

Secouez doucement, retirez le bouchon et inclinez le flacon (voir icône). Pour traiter une surface de 1 mètre carré, saupoudrez 5 fois en pressant légèrement le flacon, tout en se déplaçant dans la direction à traiter, ce qui correspond à une dose totale de 3,5 g par mètre carré. Une pression couvre 0,2 m² de traitement.

Lors de l'utilisation en extérieur, appliquez sur une surface maximale de 2 m².

Recueillir le produit répandu. Après une utilisation en intérieur, si nécessaire, utiliser les méthodes de nettoyage à sec par exemple passer l'aspirateur.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Recueillir le produit répandu.

Le produit a été mis au point pour lutter efficacement contre les cafards et les fourmis. La poudre se dépose sur les insectes. Sur la plupart des surfaces, il suffit de 60 secondes de contact, les fourmis et les cafards commencent à mourir dans les 30 minutes.

Le produit fournit une protection continue et évite une nouvelle infestation jusqu'à 12 semaines. Il peut être facilement utilisé dans les maisons, les caves, les espaces extérieurs secs adjacents à des bâtiments, par exemple les endroits de passage, les patios. Appliquez le long des passages, des fissures et des crevasses, des portes, des cadres de fenêtres et des briques. Laissez le produit intact et sec pour un effet maximal. Si nécessaire, répéter le traitement après 12 semaines.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer sur des surfaces sur lesquelles de la nourriture pourrait être conservée, préparée ou mangée.

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas appliquer le produit en présence d'animaux et empêcher l'accès aux zones traitées.

Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation. Conserver dans un endroit sûr.

Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages avant application.

Couvrir tous les réservoirs d'eau avant application.

Ne pas appliquer directement sur les animaux.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Instructions de premiers secours:

Inhalation: transporter la victime à l'extérieur / à l'air libre. Si la respiration est affectée, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste. Si un avis médical est nécessaire, garder à disposition le récipient ou l'étiquette à portée de main.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin en cas de malaise

En cas de contact oculaire : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement:

Déversement: Empêcher le produit de pénétrer dans les canalisations, les cours d'eau ou plans d'eau. Si cela se produit, informer les autorités compétentes.

Précautions individuelles: Eviter la formation de poussière.

Protection de l'environnement: Nettoyer le résidu à partir de l'origine du déversement.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Produit:

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou les cours d'eau.

Ne pas jeter dans les égouts.

Ne pas contaminer les cours d'eau ou plans d'eau avec le produit ou le flacon utilisé.

Emballages contaminés:

Ne pas réutiliser le flacon vide.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans un endroit frais et sec (température ambiante ou plus froid).
Durée de conservation 4 ans.
Conserver dans l'emballage d'origine.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir 4.2.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir 4.2.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 4.2.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir 4.2.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 4.2.5

6. Autres informations